

***Enjeux et pratiques de la gouvernance électronique en Afrique de l’Ouest / The Issues and practices of e-governance in West Africa***

**Dr Moustapha Mbengue**

Enseignant- chercheur, École de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD) – Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Pour le compte de l’IFLA

Décembre 2009

**Abstract:** The Issues and practices of e-governance in West Africa

Far from being a mere slogan or a phenomenon brought into fashion, we are witnessing in some African countries to real attempts ICT to make contribute to governance. This contribution is measured first in the process of modernizing the Administration services which succeed in satisfying the needs of citizens by providing them with electronic services to get informed on administrative process and other websites displaying the state’s actions. Therefore, it is remarkable that the e-procedure enabling a citizen to pay incomes or to ask for an administrative document online is at an experimental step in West Africa.

Consequently the e-governance in Africa is expressed through the various phases of an electoral process (before, during and after the vote).

In fact, ICT offer to African citizens possibilities to access to all information necessary to be aware of the democratic stakes of an election. Therefore, the fact of displaying the electoral files online enables each citizen and political party to examine them before the vote. Besides, Internet enables a securized diffusion of electoral results on real time, which guarantees more transparency.

Beyond providing information, Internet really contributes to the citizen participation to public debate. The State, local and political authorities no longer decide in the place of the citizens without associating them to decision making. Today, we can affirm that Internet is contributing to the training of populations to citizenship and enables them as well to better understand the mechanisms of the deliberative process which concern them. For this reason, it satisfies two major principles, namely open access to information which presides decision making and the necessity to report decisions taken on behalf of the community, it means more transparency in the management of public affairs.

Nevertheless, the development of e-governance in West Africa is not only the work of the states. Other actors like the civil society, private enterprises, some individuals and modern libraries greatly contribute to the training of populations to citizenship. Thus, the library constitutes from now on a social area where citizens are being shaped through training programs, conferences, forums and debates on politics and the citizen’s life, not considering the fact of providing populations with tools to access to the Web resources and a quality-based information at low cost. It gives to the citizen the opportunity to evolve in a more and more numerically governed society.

Governance technologies contribute therefore to revalorize the library and the librarian, who has become an information mediator.

Finally, we can consider the possibility of a greater implication of populations in the deliberative process through electronic consultation systems as well as in other democratic countries like Scotland and France. The electronic vote cannot be then considered in a short term in West Africa. It must be gradually tested at a local scale and at parliamentary level, before being extended to a national level. Thus, it will be a necessity to prepare culturally and technically the African citizens to the electronic vote by implementing hybrid systems like tactile screen systems and voting boxes.

Information and Communication Technologies are not fundamentally empowered to solve all problems related to governance throughout the world, at least in West Africa. The perfect efficiency of electronic governance in Africa needs simultaneously political backing at the state level, sufficient infrastructure, a democratic culture in the citizens, but also technical and intellectual abilities without which one cannot take advantage of all the possibilities offered by the use of ICT to governance purpose.

Moustapha MBENGUE (Ph. D.) / The Issues and practices of e-governance in West Africa

Keywords: **Democracy; e-governance; e-administration; hybrid library; West Africa**

**Résumé :**

Loin d’être un simple slogan ou juste un phénomène de mode, on assiste, dans certains pays africains, à de réelles tentatives de mise à contribution des TIC au service de la gouvernance. Cette contribution se mesure tout d’abord au niveau de la modernisation des administrations qui arrivent à mieux répondre aux attentes des citoyens en leur proposant des guichets électroniques pour s’informer sur les démarches administratives et d’autres sites web qui rendent comptent de l’action de l’État. Il est, cependant, à souligner que la téléprocédure pouvant permettre à un citoyen de payer des impôts ou de demander un document administratif en ligne est dans une phase expérimentale en Afrique de l’Ouest.

Aussi, la gouvernance électronique en Afrique de l’Ouest se manifeste à travers les différentes phases d’un processus électoral (avant, pendant et après le vote). En effet, Les TIC offrent aux citoyens africains la possibilité d’accéder à toutes les informations nécessaires à la compréhension des enjeux démocratiques d’une élection. Aussi, la mise en ligne des fichiers électoraux permet à chaque citoyens et partis politique de procéder à des vérifications avant le vote. L’internet permet, par ailleurs, une diffusion sécurisée et presque à temps réel des résultats électoraux, ce qui leur assure une plus grande transparence.

Au-delà de l’information, l’Internet apporte une réelle contribution à la participation citoyenne au débat public. Il ne s’agit plus pour l’État, les élus locaux et les politiques de décider à la place des citoyens sans que ces derniers ne puissent être associés à la prise de décisions. On peut, aujourd’hui, affirmer que l’Internet participe à la formation citoyenne des populations de même qu’il leur permet de mieux comprendre les mécanismes du processus délibératif les concernant. Il répond, à ce titre, à deux principes majeurs de la démocratie, à savoir le libre accès à l’information qui précède la prise de décision et la nécessité de rendre compte des décisions prises au nom de la communauté, c'est-à-dire une plus grande transparence dans la gestion des affaires publiques.

Cependant, le développement de la gouvernance électronique en Afrique de l’Ouest n’est pas que l’œuvre des états. D’autres acteurs, tels que la société civile, les entreprises privées, certains particuliers et les bibliothèques modernes contribuent grandement à la formation citoyenne des populations. Aussi, la bibliothèque constitue désormais un lieu social où se construisent des citoyens à travers tous les programmes de formation, les conférences, les forums et les débats sur la politique et sur la vie du citoyen, sans compter la mise à disposition des populations des outils d’accès aux ressources du web et à une information de qualité à moindre frais. Cela permet au citoyen d’évoluer dans une société de plus en plus numériquement gouvernée. Les technologies de la gouvernance contribuent alors à une revalorisation de la bibliothèque et du bibliothécaire qui est devenu un médiateur de l’information.

Enfin, il convient d’envisager une plus grande implication des populations au processus délibératif à travers des systèmes de consultations électroniques à l’image de ce qui se fait dans d’autres pays démocratiques tels que l’Écosse et la France. Le vote électronique ne peut, cependant, pas être envisagé dans le court terme en Afrique de l’Ouest. Il doit être graduellement testé à l’échelle locale et au niveau des parlements avant de s’étendre au niveau national. Aussi, conviendra t-il de préparer culturellement et techniquement les citoyens africains au vote électronique en passant par des systèmes hybrides tels que les systèmes à écran tactile et les kiosques à voter.

Les Technologies de l’Information et de la communication ne possèdent pas sui generis le pouvoir de résoudre tous les problèmes de la gouvernance du monde, encore moins, ceux de l’Afrique de l’Ouest. La parfaite efficience d’une gouvernance électronique en Afrique nécessite à la fois une volonté politique au niveau étatique, une infrastructure suffisante, une culture démocratique chez les citoyens mais également des aptitudes techniques et intellectuelles sans lesquelles on ne saurait réellement mettre à profit toutes les possibilités d’usage des TIC à des fins de gouvernance.

Dr. Moustapha MBENGUE / Enjeux et pratiques de la gouvernance électronique en Afrique de l’ouest

Mots clés : **Afrique de l’Ouest, démocratie, gouvernance électronique, vote électoral, administration électronique, bibliothèques hybrides**

***Introduction***

La démocratie n’est pas simplement le fait de conquérir légitimement un pouvoir mais elle est aussi, et surtout dans l’exercice de ce dernier à travers la mise en place d’administrations et d’institutions républicaines au service des populations. En Afrique de l’Ouest, au-delà des multiples conflits, les contestations et les dénonciations de fraudes qui caractérisent les élections, certains chefs d’état démocratiquement élus tentent bien souvent de se maintenir au pouvoir, au prix de modifier la constitution de leur pays. Dans certains états, les Présidents de la république tentent d’organiser leur propre succession pour se faire remplacer au pouvoir par leur fils ou un proche parent pour éviter d’être poursuivi par la justice après leur mandat.

Par ailleurs, les administrations africaines souffrent de lenteur et de lourdeur dans les procédures administratives. La rigidité administrative conduit le plus souvent à l’impasse et certains citoyens n’hésitent pas à contourner le formalisme administratif en essayant de corrompre des agents de l’État ou en jouant de leurs relations pour bénéficier d’un service public.

Aussi, la démocratie en Afrique est marquée par la forte présence dans le champ politique des armées et des milices populaires, de la presse privée, de la société civile et dans certains pays, des pouvoirs confrériques et religieux. Tous ces acteurs se sentent investis de la mission d’observer et de contrôler et parfois même de destituer un pouvoir démocratiquement élu.

Il convient d’ajouter à ce portrait peu reluisant de l’état de la démocratie en Afrique de l’Ouest, la subordination de l’Administration au pouvoir politique. Il existe bien souvent, une confusion entre l’État, le parti politique et le pouvoir, ce qui fait que toutes les décisions sont soumises au pouvoir et à l’approbation du Chef de l’État. Ce dernier n’hésite pas d’ailleurs à transformer le palais de la république en permanence politique pour y organiser des meetings politiques.

C’est dans ce contexte de mal gouvernance que se développent les Technologies de l’Information et de la Communication (TIC) en Afrique de l’Ouest. Les TIC, l’Internet en particulier suscitent ainsi, en Afrique de l’Ouest, l’espoir d’une meilleure gouvernance, celle qui repose sur une mise à contribution des TIC au service des administrations, une gouvernance électronique. Qu’est-ce que la gouvernance électronique et quels sont ses enjeux en Afrique de l’Ouest ?

La gouvernance électronique désigne selon le PNUD[[1]](#endnote-1) «*la manière de diriger et d'administrer propre à un gouvernement en ligne, permettant à celui-ci, grâce à l'utilisation d'Internet et des NTIC, d'améliorer les services publics, de développer la responsabilisation et la transparence dans les relations entre les citoyens et l'Administration, tout en favorisant le développement d'une société de l'information et le processus de démocratisation qui l'accompagne*. » On peut alors aisément à travers cette définition, comprendre les enjeux de la gouvernance électronique en Afrique de l’Ouest.

En effet, partout en Afrique de l’Ouest, les administrations tentent de mettre en place des mécanismes de gouvernance qui tiennent comptent des possibilités qu’offrent les TIC, afin de mieux répondre aux attentes des populations. L’administration ou la gouvernance électronique[[2]](#footnote-1) est pour ainsi dire une préoccupation majeure des États africains. L’enjeu majeur de la gouvernance électronique en Afrique de l’Ouest consiste alors à œuvrer à une meilleure administration à travers la bonne circulation de l’information administrative, un meilleur rapport entre l’Administration et les citoyens, mais surtout l’existence de services en ligne qui concourent à une meilleure implication des populations au processus décisionnel les concernant. C’est d’ailleurs la même vision que défendent les Nations Unies selon qui la gouvernance électronique peut améliorer la rapidité et l’efficacité de toutes les opérations administratives en diminuant leur coup, en renforçant les capacités managériales des administrations et en facilitant la gestion de la documentation et des archives.

La présente étude comporte ainsi quatre parties :

La première partie est un panorama de l’infrastructure TIC en Afrique de l’Ouest, la deuxième partie montre la place de l’Afrique de l’Ouest dans l’e-gouvernance mondiale en partant d’une étude réalisée par l’Organisation des Nations Unies, tandis que la troisième partie dresse un état des lieux des bonnes pratiques que nous avons observées en Afrique de l’Ouest. Enfin, nous tenterons d’apprécier le rôle des bibliothécaires et la contribution des bibliothèques hybrides à l’affirmation d’une démocratie électronique en Afrique de l’Ouest.

Les éléments d’information que nous proposons dans cette étude proviennent de plusieurs sources : Il s’agit, d’une part, de résultats d’enquêtes réalisées entre 2006 et 2009 dans le cadre d’une thèse de doctorat en Science de l’Information et de la Communication soutenue à l’université de Paris 8, en octobre 2009. D’autre part, nous avons observé et analysé diverses pratiques d’e-gouvernance en Afrique et dans le monde. Aussi, nous avons constamment, depuis cinq années, opéré une activité de veille sur les Technologies de l’Information et de la Communication et la démocratie en Afrique. Nous nous somme par ailleurs, appuyé sur des correspondants locaux dans certains pays pour pouvoir apprécier les initiatives nationales dans ce domaine. Enfin, les différents séminaires, conférences et rencontres internationales sur la démocratie électronique auxquels nous avons pris part nous ont également permis de mesurer l’état de l’e-gouvernance en Afrique, en comparaison avec ce qui se fait dans d’autres pays du monde.

***I – ÉTAT DES LIEUX DE L’INFRASTRUCTURE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS EN AFRIQUE***

Tous les indices de développement (PIB, IDH, taux d’alphabétisation, etc.) désignent l’Afrique comme étant la région du monde la moins avancée, économiquement parlant. L’essentiel des pays africains sont désignés comme étant des pays pauvres très endettés (PPTE). Ce retard économique de l’Afrique transparaît dans son infrastructure d’accès aux Technologies de l’information et de la Communication. En effet, la population africaine représente quinze (15%) de la population mondiale alors que l’Afrique ne produit qu’un (1%) du PIB du monde. Aussi, avec dix-sept (17%) des téléphones utilisés dans le monde, l’Afrique ne compte, selon l’Union internationale des Télécommunications (IUT), que 1,5 % des internautes. Ce fait est illustré à travers des statistiques qui montrent qu’à l’an 2002, il y’avait plus d’internautes à Londres que dans toute l’Afrique réunie. La connectivité africaine à l’Internet a, cependant, beaucoup évolué comme le montre le tableau suivant :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Régions** | **Population (2009)** | **Nombre d’utilisateurs Déc. 2000** | **Nombre d’utilisateurs Déc. 2009** | **Taux de pénétration** | **% mondial** | **croissance 2000-2009** |
| **Afrique** | 991,002,342 | 4,514 | **65,903** | 6,7 % | 1,359.9 % | 3.9 % |
| **Asie** | 3,808,070,503 | 114,304 | **704,213** | 18,5 % | 516.1 % | 42.2 % |
| **Europe** | 803,850,858 | 105,096 | **402,380** | 50,1 % | 282.9 % | 24.2 % |
| **Proche / Moyen orient** | 202,687,005 | 3,284 | **47,964** | 23,7 % | 1,360.2 % | 2.9 % |
| **Amérique du Nord** | 340,831,831 | 108,096 | **251,735** | 73,9 % | 132.9 % | 15.1 % |
| **Amérique latine/Caraïbes** | 586,662,468 | 18,068 | **175,834** | 30,0 % | 873.1 % | 10.5 % |
| **Océanie / Australie** | 34,700,201 | 7,620 | **20,838** | 60,1 % | 173.4 % | 1.2 % |
| **Total mondiale** | 6,767,805,208 | 360,985 | **1,668,870** | **24.7 %** | 362.3 % | 100.0 % |

*Tableau 1 : Statistiques sur la connectivité et les usages de l’Internet dans le monde en 2009*

Source : Site de l’IUT : *www.internetworldstats.com*, consulté le 30 août 2009

En 2009, le taux de pénétration de l’Internet est de 6,3% en Afrique, 73,9 % en Amérique et 50,1 % en Europe. En neuf (9) ans, l’Afrique a connu la plus forte croissance mondiale de taux de connectivité à l’internet même si celle-ci reste encore inégale selon les pays. Aussi, la bande passante des pays d’Afrique de l’Ouest a connu dans l’ensemble plusieurs évolutions ces dernières années, notamment grâce au câble sous marin SAT-3/ WASC/SAFE qui part du Portugal au Malaisie en passant par les côtes atlantiques de l’Afrique de l’Ouest.

À titre d’exemple, le Bénin a multiplié sa bande passante par 10 entre 2000 et 2002 pour arriver à 310 mbps/s en 2009. Le Togo, le Mali et le Burkina Faso ont également, régulièrement subi une hausse de leur bande passante. Le Niger reste encore l’un des pays à plus faible bande passante du monde, il dépasserait les 2 mégabits. Le Sénégal constitue une exception puisqu’il disposait déjà en 2002, de 65% de la bande passante internationale de l’ensemble de la sous région ouest africaine. De 79 Mbps en novembre 2002, la bande passante du Sénégal passa à 300 Mbps en septembre 2003. Le Sénégal connut une autre augmentation en 2007 pour atteindre 2,9 Gbps le 4 septembre 2008, après une augmentation des capacités vers la France, via France Télécom et vers le Canada via Téléglobe. La bande passante du Sénégal est passée à 3,5 Gbps au mois d’avril 2009.

Aussi, selon l’Union internationale des Télécommunications, le taux de pénétration de l’Internet en Afrique de l’Ouest en 2009 varie selon les pays. Il est de 1,8% au Bénin ; 0,9% au Burkina Faso ; 23,9% au Cap-Vert ; 3,5% en Côte-D’ivoire ; 6,4% en Gambie ; 4,2% au Ghana ; 0,9% en Guinée ; 2,4 % en Guinée Bissau ; 0,9% au Mali ; 1,4% en Mauritanie ; 0,5% au Niger ; 7,2% au Nigeria ; 7,4% au Sénégal ; 0,3% en Sierra Leone ; 5,8% Togo, etc. C’est dire que malgré les différents efforts entrepris au niveau national et régional, le taux de pénétration de l’Internet en Afrique (6,7%) est bien loin de la moyenne mondiale estimée à 24,7%.

Malgré la forte croissance de la bande passante et l’accroissement régulier du taux de connectivité, certaines couches de la population africaine sont encore exclues de toutes les opportunités d’échanges qu’offrent les TIC, défavorisées qu’elles sont par le phénomène de la fracture numérique. La fracture, le gap ou le fossé numérique désigne l’écart qui existe entre les pays développés et les pays sous-développés en termes d’accès aux Technologies de l’Information et de la Communication. En effet, l’Afrique compte le niveau de développement des télécommunications le plus faible du monde. Koffi Annan, alors Secrétaire général de l’ONU, déclarait lors de la 56e Assemblée des Nations Unies tenue le l7 juin 2006 que « *Le fossé numérique ne cesse de se creuser entre les pays du Nord et du Sud, des milliards de personnes n'étant toujours pas connectées à une société qui, de son côté, l'est de plus en plus* ».

En effet, Il existe en Afrique une pénurie de lignes téléphoniques même dans les zones urbaines. Aussi, selon l’Observatoire sur les Systèmes d’Information, les Réseaux et les Inforoutes au Sénégal (OSIRIS)[[3]](#footnote-2), le contenu Internet africain représente à peine 3% du marché mondial. Sur près de 180 millions de noms de domaines recensés dans le monde, le continent africain se classe loin derrière les autres régions du globe. L’Afrique de l’Ouest, par exemple, ne compte que 10 000 noms de domaines et 3 registrars sur 942 installés dans le monde en octobre 2008. Cependant, les investissements dans les infrastructures TIC en Afrique ont beaucoup augmenté ces dernières années. Ils seraient passés de 3,5 milliards de dollars en 2000 à 8 milliards en 2005[[4]](#footnote-3).

Il convient également d’ajouter le fait que le nombre d’ordinateurs en Afrique et la capacité de les utiliser sont relativement faibles. Le coût élevé des télécommunications, l’existence de barrières tarifaires à la communication des données, le coût élevé des formations, l’analphabétisme et la fuite des cerveaux sont autant de facteurs bloquants auxquels il faut ajouter la vétusté du matériel, l’inégale répartition des réseaux téléphoniques et le monopole des opérateurs classiques de télécommunication. Aussi, un obstacle de taille à l’accès aux TIC en Afrique est l’état de guerre permanent et la fréquence des coups d’état, synonyme d’instabilité politique et économique qui caractérise certaines régions du continent depuis plus d’une décennie. C’est le cas de l’Afrique centrale, dans la région des Grands Lacs. Dans ces zones, il est très difficile, voire impossible de mettre en place une infrastructure de qualité pouvant permettre aux populations d’accéder aisément aux TIC. Aussi, la peur permanente de subir des attaques décourage certaines populations de s’éloigner de leur lieu d’habitation pour se rendre dans les grandes villes plus équipées en outils d’accès au TIC. Sans compter que les investisseurs ne prennent pas le risque d’investir dans une infrastructure pouvant à tout moment subir des opérations de sabotage ou tout simplement souffrir de l’humeur d’un nouvel homme fort (Président de la République) qui n’hésite pas à résilier une autorisation délivrée à un opérateur pour confier le secteur à un groupe de son choix[[5]](#footnote-4).

Á ces obstacles d’ordre matériel et « infrastructurel » d’accès aux TIC, il convient d’ajouter d’autres que Raphaël Ntambue Tchimbulu[[6]](#footnote-5) qualifie d’*obstacles* *culturels*. Il s’agit, entre autres, selon cet auteur de : *« Nos convictions et nos obligations d’importer des technologies vétustes ; l’importance que nous accordons aux dons reçus, à la gratuité des services ; les discriminations culturelles hommes-femmes, vieux-jeunes, anglais-français, etc. qui n’encouragent pas certaines catégories à se brancher sur l’Internet ».* Tous ces obstacles matériels, infra structurels et culturels ont grandement creusé le fossé numérique qui peut facilement se résumer à travers trois critères que sont l’infrastructure, l’accès et les usages. Au delà des caractéristiques de la fracture numérique, il est aussi possible d’apprécier son impact sur la société africaine.

En Afrique, le développement des TIC, l’Internet, en particulier, ne s’est pas opéré de façon uniforme. Il existe en effet de grands écarts dans les taux de pénétration des TIC entre pays africains mais également à l’intérieur d’un même pays, les villes principales sont bien souvent plus équipées que le reste du pays. Au Sénégal par exemple, le téléphone fixe et mobile, de même que l’ADSL, sont largement disponibles dans les capitales régionales alors que certaines communautés rurales n’ont pas accès au réseau électrique et elles sont encore moins équipées en infrastructures d’accès à l’Internet ou au réseau téléphonique. Par ailleurs, la fracture numérique a crée une fracture sociale en Afrique de l’Ouest. Des études ont montré qu’en Afrique, les hommes sont plus connectés à l’internet que les femmes, les jeunes plus que les vieux, les valides plus que les handicapés, etc. La fracture numérique a tout simplement crée une fracture sociale en Afrique de l’Ouest et peut être même dans le monde, avec d’un côté, ceux qui ont les moyens de se connecter à l’Internet, les « info-riches » et de l’autre, ceux qui ne peuvent pas profiter des possibilités des TIC, les « infos-pauvres ». À l’évidence, la fracture numérique constitue aujourd’hui en Afrique de l’Ouest, un obstacle majeur au développement des TIC et par conséquent, de la gouvernance électronique.

Aussi, pendant longtemps, chaque état africain a essayé de réduire individuellement « sa fracture numérique » en instaurant un cadre juridique et fiscal propice à l’investissement dans les infrastructures mais également en mettant en place des réseaux de communication au sein des administrations. La plupart de ces réseaux participent de la volonté de faire des TIC un outil de bonne gouvernance. Les différents efforts étatiques individuels n’ayant pas suffi à résorber le fossé numérique, les Africains ont fini par comprendre que la fracture numérique ne pouvait être jugulée que de manière collective et concertée. Dès lors, ils ont entreprit au niveau régional et international quelques initiatives majeures qui militent en faveur d’une infrastructure de qualité. Il s’agit notamment du volet TIC du Nouveau Partenariat pour le Développement de l’Afrique (NEPAD)[[7]](#footnote-6) , du Fonds Mondial pour la Solidarité Numérique, et du Réseau africain de Communication par Satellite (RASCOM)[[8]](#footnote-7).

## Les TIC dans le NEPAD

Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l’Afrique plus connu sous le nom de NEPAD est la fusion de deux programmes de développement pour l’Afrique. Il s’agit du plan OMEGA proposé par le Président Sénégalais, Maître Abdoulaye Wade, et du Millenium Africain Plan (MAP) proposé par les Présidents Thabo Mbeki de l’Afrique du Sud, le Président Obasanjo du Nigeria et le Président Boutéflika de l’Algérie. Le NEPAD est ainsi le premier plan de développement pour l’Afrique entièrement conçu pour l’Afrique et par des Africains, loin de toutes les tentatives de développement et d’ajustement conçues par le FMI et la Banque mondiale à l’insu de l’Afrique.

Le volet NTIC du NEPAD confié au Sénégal se résume dans un discours du Président Abdoulaye WADE prononcé le 18 juin2002 à l’Assemblée générale des Nations Unies sur le thème : « *Les Technologies de l’Information et de la Communication au service du développement* ». Dans ce discours, l’auteur décline les grandes lignes du volet NTIC du NEPAD qu’il qualifie «*d’orientations pratiques pour lesquelles l’Afrique, dans les conclusions et résolutions de Dakar[[9]](#footnote-8), réclame l’appui de la Communauté internationale* ». Il s’agit entre autres orientations de :

* la mise en place de réseaux intranet permettant la circulation de l’information par voix et par l’image entre les gouvernements d’une région, voire du continent ;
* l’harmonisation du cadre réglementaire du secteur des télécommunications, au moins dans chacune des régions, en vue de faciliter l’investissement étranger ;
* l’institution d’un Fonds mondial des Technologies de l’Information et des Communications pour aider l’Afrique à résorber la fracture numérique qui la sépare du monde développé.

La Conférence de Dakar aura sans doute suscité chez les Africains l’espoir d’une Afrique numérique et selon le Président Abdoulaye Wade « *loin d’être une fatalité, le retard de l’Afrique, en la matière, est en voie d’être jugulé, voire comblé, tant la bataille […] est bien engagée, pour la réalisation de cette nouvelle citoyenneté planétaire qu’entend être la révolution numérique[[10]](#footnote-9)* ». C’est donc cet optimisme qui motiva Maître Abdoulaye WADE à prôner à l’occasion de la première phase du Sommet mondial sur la Société de l’Information (SMSI) de Genève, un autre paradigme pour juguler la fracture numérique, la Solidarité numérique.

## – La Solidarité numérique

La fracture numérique, n’est pas uniquement un problème numérique, elle est aussi un phénomène politique, économique et social. Elle nécessite par conséquent une solution transversale et sociale à travers l’implication de tous les acteurs de la société de l’information. C’est à ce titre que Maître Abdoulaye WADE proposa la solution d’un fonds de solidarité numérique à travers ce qui fut appelé le « Principe de Genève[[11]](#footnote-10)».

Le principe de Genève consiste pour un vendeur à céder 1% de la marge bénéficiaire d’un marché public concernant les Technologies de l’Information au fonds dénommé **Fonds mondial de Solidarité numérique (FSN). Ce fonds a pour rôle principal de «***réduire la fracture numérique et de contribuer à l’édification d’une société de l’information solidaire et inclusive en mettant les Technologies de l’Information et de la Communication au service du développement humain ; en facilitant l’accès de tous à la société des connaissances ; en contribuant aux objectifs du Millénaire pour le Développement*[[12]](#footnote-11)*.* »

Au mois de décembre 2008, 135 états ont accepté le principe de la contribution volontaire de 1% de solidarité numérique. Aussi, plusieurs, organisations internationales et autres rencontres telles que le Sommet de la Francophonie, le Sommet islamique (OCI), le Sommet des États d’Afrique, Caraïbes et Pacifique (Groupe ACP), la CEDEAO, le Groupe Pilote sur les contributions de la solidarité en faveur du développement, du Sommet des villes de la Méditerranée et de nombreuses plateformes de la société civile africaine et internationale, se sont prononcé en faveur de la contribution volontaire de 1% solidarité numérique.

**L’objectif final consiste alors corrélativement à la réduction de la fracture numérique à générer de l’emploi, et par delà, à œuvrer à la création de nouveaux marchés dans les pays exclus de la société de l’information par la fracture numérique. Á ce jour, quelques sites pilotes ont bénéficié des financements du FSN***[[13]](#footnote-12)* **en Afrique et en Asie.**

Pour l’Asie, le FSN a contribué à la remise en fonction de la Mairie de Bandah Aceh entièrement détruite par le Tsunami de décembre 2004 qui s’est abattu sur l’Indonésie et sur la Thaïlande. **Pour l’Afrique, il s’agit** notamment de 4 sites pilotes au Burkina Faso et de 6 sites au Burundi qui visent à mettre les TIC et l’accès à l’Internet au service des communautés engagées dans la lutte contre le VIH/SIDA.

Il convient, cependant, d’admettre que l’enthousiasme que le FSN avait suscité, et les multiples dons annoncés n’ont, pour l’instant, pas suffi à mobiliser suffisamment de fonds pour juguler la fracture numérique. Les quelques projets financés en Afrique par le FSN sont bien en deçà de l’espoir que ce fond avait fait naître. Le FSN connait aujourd’hui, quelques problèmes d’organisation et de gestion. Le constat est là que la fracture numérique demeure entre les pays du Nord et ceux du Sud, entre citadins et ruraux, entre les hommes et les femmes, entre les jeunes et les personnes âgées, etc.

# - L’Organisation régionale africaine de Communications par Satellite (RASCOM)

Le projet RASCOM est beaucoup plus ancien que le concept de la fracture numérique mais il répond également au souci d’améliorer l’infrastructure des télécommunications en Afrique. En effet, les communications entre les pays africains ont toujours transité par les pays d’Europe et par l’Amérique, ce qui a entrainé des conséquences financières énormes, mais surtout des défaillances dans la qualité des communications. Aussi, les États africains ont senti dans les années 1880 la nécessité de s’interconnecter pour pouvoir acheminer leurs communications en Afrique sans l’intermédiation des pays occidentaux.

C’est pour répondre à ce souci que 600 experts africains, ont été mobilisés pour réaliser l’étude la plus importante dans le domaine des TIC en Afrique. Cette étude réalisée dans 50 pays d’Afrique entre 1987 et 1990 et dont les résultats ont été adoptés par les États Africains à Abuja (Nigeria) en 1991 a eu pour principale conclusion la nécessité de mettre en place un satellite africain pour répondre au souci de l’interconnexion en Afrique.

La mise en œuvre de ce projet a donné naissance en 1992 à Abidjan (Côte d’Ivoire) à l’Organisation régionale africaine de Communications par Satellite (RASCOM).

La principale mission de RASCOM consiste à « *concevoir, mettre en œuvre, exploiter et entretenir le secteur spatial du système de télécommunication par satellite de l’Afrique*[[14]](#footnote-13) ». Il s’agit plus particulièrement de « *traduire en services et outils pour l’intégration africaine, toutes les possibilités offertes par les satellites* ».

Après plusieurs tentatives avortées, le premier satellite africain dénommé RASCOM QAF I a été lancé le 20 décembre 2007 à partir de la base de Kourou en Guyane par une fusée américaine (Ariane 5). RASCOM offre, aujourd’hui, une couverture globale de l’Afrique avec l’Europe du Sud et le Moyen Orient. Le satellite RASCOM a, cependant, une durée de vie limitée à 15 ans. Son temps de conception relativement lent risque, cependant, de se faire ressentir sur les technologies utilisées. Aussi, l’Afrique se penche déjà sur le projet d’un deuxième satellite le RASCOM II dont le lancement est prévu pour l’année 2022.

# 

# II – LA PLACE DE l’AFRIQUE DE l’OUEST DANS L’E-GOUVERNANCE MONDIALE

Le vocable démocratie électronique regroupe selon Isabelle Paillard (1993), « *une pléthore d’expériences utilisant les Technologies de l’Information et de la Communication en vue d’améliorer l’accès à l’information des populations, les modes de débat et de délibération ou encore les processus de décision. Le terme démocratie électronique s’applique par ailleurs aux nouvelles formes de mobilisation et d’actions collectives que les TIC sont susceptibles de générer. La démocratie électronique apparaît dés lors comme une tentative de redéfinition des rapports entre les citoyens et les forces ou institutions politiques en reposant la question des modalités d’implication des populations dans le processus démocratique. Au niveau local, l’introduction d’Internet dans l’arsenal des outils d’information et de communication municipales est associée à l’idée de gouvernance locale et de participation des populations[[15]](#endnote-2)*» Cette affirmation d’Isabelle Paillard confirme le fait que pratiquement toutes les technologies peuvent être mises au service de l’Administration. Les « technologies de l’e-gouvernance » sont donc très variées et impliquent à la fois les logiciels, le matériel informatique et électronique, les systèmes d’information et les différentes infrastructures TIC, l’Internet notamment.

Cependant, parmi toutes les technologies de la gouvernance électronique, celles qui sont les plus utilisées en Afrique de l’Ouest restent la radio, la télévision, l’Internet, les portails collaboratifs, les fora de discussion, les technologies mobiles, les systèmes d’information géographique, le courriel et les logiciels libres. Les cartes à puces et la biométrie sont présentes dans certains pays comme le Sénégal[[16]](#footnote-14) et la Côte d’ivoire. Les bornes interactives et les systèmes de vote électronique ne sont pas, à notre connaissance, réellement utilisées en Afrique de l’Ouest.

Le retard de l’Afrique dans le domaine de l’administration électronique est confirmé par une étude de l’Organisation des Nations Unies dénommée « *UN E-government survey 2008 : From E-government to connected governence  »* qui a dressé le tableau mondial de la gouvernance électronique en 2008[[17]](#endnote-3). Cette étude se fonde sur quelques indices que sont les politiques étatiques en matière d’e-administration, le développement des infrastructures et les applications pratiques mises au service de l’Administration et des citoyens. Des indices sur la gouvernance électronique sont attribués en fonction des critères définis par les Nations Unies.

Les résultats de cette étude indiquent que la gouvernance électronique connait une croissance dans le monde. Ce rapport montre, par ailleurs, de réels écarts entre les différents continents et il place l’Europe en première position, suivie du continent américain, de l’Asie et de l’Océanie.

Aucun pays de l’Afrique de l’Ouest ne figure dans le classement des 35 pays du monde qui sont désignés comme étant des adeptes de la gouvernance électronique. Le premier pays africain, l’Afrique du Sud est classé à la 61e place, il est suivi des îles Maurice à la 63e place, de l’Egypte à la 79e place, du Cap-Vert à la 104e. Le Sénégal occupe la 153e place mondiale tandis que la Guinée, le Niger et le Tchad (182e) ferment la marche.

La place de l’Afrique de l’Ouest dans ce classement n’est guère reluisante. Cependant, même si l’Afrique reste encore le continent le moins avancé en termes d’infrastructures et de services publics en ligne, il convient de souligner que les États de l’Afrique de l’Ouest entreprennent d’importants efforts dans ce domaine.

# III – LES PRATIQUES D’E-GOUVERNANCE EN AFRIQUE DE L’OUEST

Depuis une décennie, il existe en Afrique de l’Ouest de réelles tentatives de mise à contribution des TIC au service de la gouvernance. Ces initiatives sont surtout l’œuvre des États mais également celles des associations de la société civile et de quelques particuliers[[18]](#footnote-15). Les entreprises privées interviennent également dans le déploiement de l’infrastructure et la proposition de services en ligne aux populations. Nous présentons ici quelques projets et pratiques[[19]](#footnote-16) de gouvernance électronique observés dans quelques pays de l’Afrique de l’Ouest.

***Le Cap-Vert, un précurseur de l’e administration en Afrique de l’Ouest***

Le Cap-Vert est, sans conteste, le premier pays de l’Afrique de l’Ouest à entreprendre une démarche d’administration électronique à l’échelle nationale. En effet, dès 1998, soit deux années seulement après l’introduction de l’Internet en Afrique de l’Ouest, ce pays a mis en place, dans le cadre d’une Réforme administrative et financière (RAFE) un Intranet gouvernemental plus connu sous le nom de RAFE/NOSI[[20]](#footnote-17). Ce réseau sert à assurer une couverture du territoire cap-verdien en réseau filaire pour pouvoir instaurer une gouvernance électronique dans ce pays. Pour l’État cap-verdien, « *l’utilisation des TIC est à la fois un moyen et un outil pour renforcer la cohésion nationale, gérer plus efficacement les hommes et les ressources du territoire nationale, offrir davantage de services sociaux de base, améliorer la justice, la démocratie, et la transparence* [[21]](#endnote-4)». Á titre d’exemple, le Ministère cap-verdien des Finances[[22]](#footnote-18) propose sur son site web des formulaires et des statistiques sur la finance et il permet également l’accès à certaines archives et bases de données du ministère.

***La Côte d’ivoire, des efforts malgré l’instabilité politique***

La Côte d’Ivoire a entrepris en 2004 la mise en place d’un système d’information multimédia du gouvernement piloté par le Centre d’Information et de Communication gouvernementale (CICG). Cette initiative plus connue sous le nom de « Réseau SG Com » regroupe les services de communication des ministères, des services rattachés à la Primature et des structures gouvernementales. Pour le CICG, « *La mise en réseau permet d’améliorer la coordination de la communication gouvernementale, d’assurer la cohérence des messages du gouvernement, de mutualiser les ressources disponibles et d’homogénéiser la pratique professionnelle*[[23]](#footnote-19) ». Le Réseau SG COM fut officiellement lancé le 06 Février 2008. Aussi, la Côte d’ivoire à entrepris, grâce à l’aide des TIC, un vaste programme de recensement des Ivoiriens en vue des élections de l’année 2009. Ce programme est piloté par l’Office nationale de l’Identification dont le site web <http://www.oni.ci/> propose des textes de lois et différents autres documents sur le recensement et l’immigration en Côte d’Ivoire de même que des formulaires à télécharger.

***Le Burkina Faso, mettre l’infrastructure d’abord***

Le Burkina Faso a instauré une cyber-stratégie dont l’objectif consiste à aider le pays à réussir sa Politique nationale de Bonne Gouvernance et son Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Il s’agit, plus spécifiquement de mettre l’information administrative et politique à la disposition de toute la société Burkinabée. C’est à ce titre qu’un intranet de l’Administration a été mis en place à Ouagadougou et qui donne accès à l’Internet aux fonctionnaires burkinabés. Ce programme est soutenu par de nombreux bailleurs de fonds tels que le PNUD et la Commission économique des Nations Unies pour l’Afrique (CEA). La cyber-stratégie du Burkina Faso est pilotée par la Délégation générale à l’Informatique (DELGI) selon qui la mise en ligne des informations concernant les différents ministères et services a pour but d’améliorer l’efficacité globale de l’Administration pour permettre une utilisation optimale des TIC.

Selon Ramata Soré, une journaliste Burkinabé, le rôle de l’Intranet/Extranet de l’Administration est « de *répondre aux besoins de communication et d’échange de données au sein de l’Administration centrale et des collectivités locales dans le cadre de la décentralisation. La passerelle d’accès à Internet de l’Administration à Ouagadougou est composée d’un serveur d’accès distant de 32 lignes téléphoniques avec une liaison spécialisée de 512 Kb/s. Il a été mis en place pour offrir une possibilité de connexion à Internet, permettre l’interconnexion des réseaux locaux et l’hébergement des sites web de l’Administration. Il offre, à ce jour, un accès permanent à Internet à 11 institutions, ministères et organismes publics.* [[24]](#footnote-20)»

Aussi, le portail de la Primature du Burkina Faso www.primature.gov.bf, donne la possibilité aux citoyens burkinabés de se prononcer sur les questions politiques, économiques et sociales du pays.

***Le Mali, une bonne volonté politique du gouvernement***

Au Mali, le projet « intraAdmin » ou intranet de l’Administration comportant deux volets est aujourd’hui dans sa phase d’exécution après de longues années de réflexions et d’études. Le premier volet de cet intranet concerne le renforcement et la modernisation de l’équipement de l’Administration malienne et la formation des fonctionnaires. Aussi, ce projet consiste à connecter dans un même réseau l’ensemble des départements ministériels, la Présidence de la République, la Primature et le Secrétariat général du Gouvernement. C’est ainsi qu’en 2005, 14 départements ministériels et services ont été connectés[[25]](#footnote-21), suivis d’autres ministères en 2007. Ce projet est coordonné par l’AGETIC[[26]](#footnote-22) selon qui, « *L’Administration malienne a dépassé aujourd’hui le stade de l’informatisation de ses structures, même si cette opération s’est opérée un peu dans le désordre, la majeure partie des services ayant acquis leurs équipements informatiques au gré des projets de développement ou des dons par les bailleurs*[[27]](#footnote-23). »

L’AGETIC favorise l’utilisation de logiciels libres tout comme il envisage dans le projet IntraAdmin la « *création d’un réseau autonome de téléphonie sur IP en vert, exclusivement destiné aux services et ministères connectés* ». Ce service est dénommé « Phonette ». Aussi, un service « Vidéonet » permettra aux fonctionnaires maliens de travailler à distance.

Un autre projet dénommé « IntraCom » a permis de connecter plusieurs communes du Mali à l’Internet. Cette connexion contribue selon les autorités maliennes, au « *renforcement du processus de décentralisation tout en désenclavant les communes et les collectivités locales, en rapprochant les citoyens de l'Administration afin d'instaurer les pratiques de bonne gouvernance* »[[28]](#footnote-24). Les efforts de l’État malien, coordonnés à l’action de sa société civile, ont valu à ce pays le choix de sa capitale Bamako par l’UNESCO comme un laboratoire d’e-gouvernance en Afrique.

***Le Bénin, informer et communiquer avec les populations***

Le Bénin mise sur un système d’information national à deux volets que sont le Système d'Information administratif public et des Systèmes d'Information sectoriels. Le système d'Information administratif public du Bénin est constitué de l'ensemble des informations et données contenues sur le site du gouvernement et de l'État béninois. Les systèmes d'information sectoriels sont composés des Intranets et des autres systèmes d'information des ministères sectoriels et des Institutions constitutionnelles. Le gouvernement béninois admet, par ailleurs, que ceci n’est qu’un début et qu’il y’a encore des efforts à faire pour réussir le pari de l’e-administration. Selon le gouvernement béninois, « *Ces systèmes d'information sectoriels, bien qu'encore embryonnaires, génèrent des bases de données de référence telles que : le Ficher unique de Référence, la Gestion informatisée de la Documentation et l'Information scientifique et technique, le Système informatisé de Gestion des Finances publiques, le Système d'Information environnemental, etc*.[[29]](#footnote-25) » Le Bénin a, par ailleurs, adopté le 27 avril 2009 une loi relative à la protection des données à caractère personnel, cela pour répondre au souci de gouverner électroniquement sans pour autant violer les libertés humaines des citoyens béninois.

***Le Niger, le cadre juridique et les infrastructures d’abord***

Le Niger a adopté au mois de janvier 2004 un plan de développement des TIC dénommé plan NICI et qui a pour objectif de mettre les TIC au service de la lutte contre la pauvreté et de rendre plus efficaces les services de l’Administration nigérienne. La stratégie de gouvernance électronique du NIGER est basée sur la mise en place d’une infrastructure de qualité, particulièrement un Intranet gouvernemental[[30]](#endnote-5). Selon Abdoulaye Ndiaye[[31]](#footnote-26), un expert TIC du PNUD « *Aujourd’hui, un certain nombre de réalisations peuvent être mises à l’actif du plan NICI. Il s’agit du câblage en fibre optique de certaines structures de l’État (Présidence de la République, Cabinet du Premier Ministre et quelques ministères géographiquement proches). Cette initiative contribue à la réalisation de l’intranet gouvernemental qui est l’un des objectifs du plan NICI.*» Aussi, le Plan NICI est à la base de la création d’un Haut Commissariat chargé de coordonner les actions gouvernementales dans le domaine de l’Informatique et des Technologies de l’Information et de la Communication, ce qui semble être un pas important dans le processus de mise à contribution des TIC au service de l’Administration. D’autant plus que le Niger a déjà mis en place des textes de lois qui régissent l’environnement des TIC.

***Le Togo, une absence de volonté politique***

Au Togo, le développement des TIC semble souffrir d’une absence de volonté politique. Selon Jean-Claude ABALO,*«Les différentes analyses effectuées montrent la volonté délibérée des politiques de priver les amoureux de la connaissance. L’on se souvient encore de la stratégie mise en place par les autorités togolaises pour limiter l’accès à certains sites de la diaspora. Sur un autre plan, tous les moyens sont bons pour décourager les sociétés désireuses de s’abonner auprès du fournisseur maison qui n’est autre que Togo Télécom[[32]](#footnote-27) ».* Cette politique de censure se confirme à travers les actions de l’organisme chargé du contrôle des médias, la Haute autorité de l’Audiovisuelle et des Communications  (HAAC) qui, bien souvent, interdit la publication de certains journaux ou demande la fermeture de certaines radios qu’elle accuse de faire une propagande contre l’État. Malgré tout, le site web de la société civile togolaise basée à l’étranger dénommé : Diaspora togolaise pour la Démocratie et le Développement (diastode)[[33]](#footnote-28) reste un important outil d’information, de sensibilisation, de veille et d’alerte sur la démocratie togolaise.

***La Mauritanie, l’obstacle de l’instabilité politique***

La Mauritanie, quant à elle, a longtemps souffert d’une dictature politique et ses autorités ont préféré, à une époque, jouer la carte de la censure plutôt qu’à démocratiser l’accès aux TIC et à prôner la liberté d’expression. Cependant, on a noté quelques améliorations, suite à la destitution du régime dictatorial d’Ould Taya, par une junte militaire dirigée par Ely Mohamed VAL. Déjà en 2005, la Secrétaire d’État Mognana, Sow Mohamed Deyna chargée des Technologies nouvelles, disait que « *Les nouvelles technologies ont un impact sur la vie des citoyens, Elles s’impliquent dans le processus électoral,…nous souhaitons, moderniser l’État par l’outil informatique et numérique. D’ores et déjà, nous avons installé un « data-center » et un réseau haut débit pour l’Administration. Nous souhaitons faire passer le taux d’équipement de l’Administration, de 3% actuellement, à 40%[[34]](#footnote-29)* ». La junte militaire qui était au pouvoir en Mauritanie a organisé des élections démocratiques en 2007, au sortir desquelles, le pouvoir fut remis à des civils. Ces élections furent une réelle occasion de mettre l’Internet au service de la démocratie en Mauritanie puisque l’ensemble du processus électoral était expliqué aux populations en ligne et ces dernières pouvaient également consulter les listes électorales et les bureaux de vote sur l’Internet. Aussi, la société civile mauritanienne, les femmes notamment[[35]](#footnote-30) semble avoir compris les enjeux démocratiques de l’Internet et en fait aujourd’hui, un moyen de sensibilisation de l’État, des populations et de l’opinion publique internationale.

# Le Sénégal, un exemple à suivre

Dès son accession au pouvoir en 2000, le Chef de l’État sénégalais Abdoulaye Wade s’est fait le chantre des TIC en Afrique. Aussi, l’État sénégalais a mis en place une stratégie dénommée E-Sénégal visant à faire des TIC un outil d’administration et de développement économique. L’E-Sénégal peut alors, se décliner à travers le triptyque une vision, une méthode et des réalisations.

L’E-Sénégal apparait à la fois dans la composante TIC du Programme nationale de Bonne Gouvernance, la mise en place d’un nouveau Code des Télécommunications, l’instauration d’un ministère chargé des TIC et la libéralisation du secteur des télécommunications. Cette vision transparait également dans les différents discours des autorités sénégalaises, notamment, son Président de la République, Maître Abdoulaye Wade, initiateur du Fonds de Solidarité numérique.

Plus qu’une vision, l’E-Sénégal c’est aussi la mise en place d’une méthode et des stratégies qui constituent un préalable à la réussite de ce projet. Cette méthodologie s’est traduite par la création de deux structures centrales que sont l’Agence de Régulation des Télécommunication et des Postes (ARTP) et l’Agence de l’Informatique de l’État (ADIE)[[36]](#footnote-31). Cette dernière pilote la stratégie E-Sénégal et elle a mis en place des outils techniques et des services qui concourent à sa matérialisation. L’ADIE héberge aujourd’hui plus de cinquante sites web de ministères et d’autres organismes publics sénégalais.

Du point de vue des réalisations, la gouvernance électronique au Sénégal repose principalement sur trois types de services :

Tout d’abord, il y’a des services dédiés à l’Administration tels que l’intranet gouvernemental, un réseau technique de 20 km de fibre optique qui relie les différents services de l’Administration. Ce réseau facilite et harmonise le travail de l’Administration tout en réduisant les charges de fonctionnement de l’État. Il s’agit notamment de l’accès à l’Internet pour tous les agents de l’État ; la téléphonie IP ; les services de messagerie dans le domaine gouv.sn ; l’annuaire administratif en ligne ; le service de vidéoconférence ; le portail collaboratif basé sur le logiciel libre ; les autres applications de Gestion de ressources humaines.

Arrivent ensuite les services destinés aux entreprises tels que des systèmes de dédouanement en ligne **GAINDE**[[37]](#footnote-32) **et ORBUS. Ces systèmes sont destinés à la** collecte électronique des documents du commerce extérieur. Ils ont pour rôle la facilitation des procédures commerciales par la mise à disposition des différents acteurs économiques de systèmes d’échange électroniques. Ces systèmes réduisent les temps de traitement des dossiers, notamment, les demandes d’autorisation et les certificats nécessaires aux opérations d’importation et d’exportation, de même qu’ils suppriment les déplacements liés à ces démarches. Le système GAINDE[[38]](#footnote-33) a été entièrement conçu par une expertise sénégalaise depuis 1980, mais il a été mis en service dix ans plus tard. Le système GAINDE est maintenant exportable en Afrique et le Kenya, à l’instar de d’autres pays qui en ont émis le souhait, vient de l’acquérir pour gérer ses propres transactions douanières. Ce qui constitue un exemple de transfert de technologies entre pays du Sud.

Enfin, il existe un troisième type de services que l’on peut qualifier de transversal puisque pouvant être utilisé à la fois par les agents de l’État, les entreprises et les citoyens sénégalais. Il s’agit notamment du site web des démarches administratives. Officiellement mis en ligne le 15 mars 2005, le Site web www.demarches.gouv.sn[[39]](#endnote-6) met à la disposition des Sénégalais, où qu’ils se trouvent, une information administrative fiable dans un format simple. Il comporte aujourd’hui plus de 300 démarches administratives classées par thème, des formulaires à télécharger de même que des modèles de lettres administratives et autres informations d’actualité. Selon un rapport fourni par l’ADIE au mois d’avril 2007, ce site enregistre une fréquentation moyenne de 2 400 visites par mois, soit 80 visites par jour pour 23 000 pages vues par mois, soit une moyenne de 10 pages vues par visiteur. La finalité de ce site web est de permettre au citoyen sénégalais de faire de la téléprocédure pour pouvoir exercer des devoirs et jouir de ses droits civiques en ligne.

Aussi, la justice sénégalaise expérimente un système d’archivage numérique en ligne de manière à disposer d’une bonne traçabilité des documents administratifs, tout en délivrant des actes administratifs en temps réel, suite à des demandes effectuées en ligne (téléprocédure). Pour l’instant, ce système expérimente le traitement en ligne des dossiers d’inscription au Registre du Commerce[[40]](#footnote-34) et il repose sur une application libre dénommée « *ERP5[[41]](#footnote-35) eGov* ».

Il convient de souligner, suite à ce panorama non exhaustif des pratiques d’e-gouvernance que l’Afrique de l’Ouest est consciente des enjeux des TIC pour la bonne gouvernance. Même s’il faut admettre qu’à part quelques réalisations concrètes, la gouvernance électronique en Afrique est pour l’essentiel à l’état de projet. Les États africains semblent, pour l’essentiel, vouloir régler la question de l’infrastructure pour pouvoir ensuite, mettre réellement en application leurs stratégies de gouvernance électronique. Cependant, la démocratie électronique ne se limite pas simplement à l’exercice du pouvoir. Elle se mesure aussi à la conquête de celui-ci, notamment en période électorale. Il conviendrait alors de présenter quelques pratiques et des perspectives qui s’offrent à l’Afrique de l’Ouest dans le domaine du web électoral

***Le web électoral en Afrique de l’Ouest***

Le « web électoral » est un vocable générique et il désigne l’ensemble des technologies de l’Internet, pouvant contribuer à une meilleure implication des citoyens dans un processus électoral. La démocratie en Afrique connait un temps majeur avec l’organisation des élections. Le plus souvent ces dernières sont contestées par les partis déclarés perdants qui dénoncent une absence de transparence et une manipulation des résultats par les partis au pouvoir. L’enjeu du web électoral en Afrique de l’Ouest est dans sa contribution à l’organisation pratique des élections, à la consultation des citoyens, à leur participation au processus et à la délibération.

Du point de vue de l’organisation, l’Internet contribue déjà en Afrique de l’Ouest à l’identification et au recensement des populations comme c’est le cas en Côte d’ivoire en 2009. Aussi, la mise en ligne des fichiers électoraux les sécurise et elle permet à chaque citoyen de pouvoir vérifier l’effectivité de son inscription et son lieu de vote pour éventuellement faire des réclamations en cas de besoin. Cela évite ainsi toute manipulation du fichier et le transfert d’électeurs jadis opéré par des partis au pouvoir le jour du vote. Le Sénégal[[42]](#footnote-36) et le Mali constituent des exemples dans ce domaine puisque leurs fichiers électoraux sont accessibles en ligne même en dehors de la période électorale.

Aussi, l’Internet joue un rôle majeur dans la communication des partis politiques. Il permet de mieux faire connaitre les candidats et leur programme politique. Le web contribue, par ailleurs, à la facilitation de l’accès à l’information politique, à la prise de décision, mais surtout à une participation des citoyens au débat politique. Les portails collaboratifs, les blogs et autres sites de type web 2.0 sont aujourd’hui bien intégrés en Afrique de l’Ouest dans l’information et les échanges sur l’actualité politique et la situation sociale des pays. Même les Africains de la diaspora qui n’avaient pas, avant l’avènement de l’internet, le moyen de participer au débat public peuvent désormais le faire en ligne. C’est le cas de la Diaspora togolaise pour la démocratie **Diastode** dont le site web diastode.org est aujourd’hui l’un des sites web les plus dynamiques dans ce domaine. Ce site permet en effet, entre autres activités, d’informer la communauté togolaise de l’évolution de la situation politique du pays mais également de mobiliser des ressources financières pour soutenir le processus démocratique et financer des projets alternatifs au Togo.

Dans le même registre, le **Forum Res Publica** <http://www.respublica-senegal.org>, site web de la diaspora sénégalaise, se veut être selon ses auteurs, « un espace offert à la Diaspora sénégalaise et africaine pour participer à la réflexion et au débat sur des questions relatives à la démocratie, au développement du Sénégal et de l'Afrique». C’est dire que le web électoral à fait naitre chez les Africains de la diaspora le sentiment qu’il pouvaient aussi, bien qu’étant loin, peser sur la démocratie de leur pays, par des contributions, des participation au débat politique mais également par l’éducation et la sensibilisation des citoyens.

Les sondages en ligne constituent également des baromètres pour les candidats à l’élection même s’ils ne sont pas, pour l’instant, un instrument de mesure fiable du fait de leur multiplicité et de l’impossibilité de contrôler les votants. Cependant, on assiste avec les sondages en ligne à une sorte de lever de bouclier. En effet, il est interdit dans pratiquement tous les pays d’Afrique de l’Ouest de publier des sondages à l’approche des élections. Cet interdit est respecté par les organes de presse et les agences spécialisées dans le sondage, mais certains particuliers et même certaines associations diffusent des résultats de sondage le jour même du scrutin. C’est dire que les sondages en ligne mettent fin à l’interdiction de la publication de tendances avant le vote. Au Sénégal par exemple, le sondage de seneweb.com, bien que n’ayant pas donné le pourcentage exact des résultats du vote lors des élections présidentielles de l’année 2007, a pu donner un classement conforme au résultat officiel du scrutin.

De plus, le web permet la diffusion des résultats d’élections en temps réel à travers des sites web de la société civile, la presse en ligne et même des sites de simples citoyens comme ce fut le cas lors des élections présidentielles en 2007 au Sénégal. La diffusion des résultats des différents bureaux de vote en temps réel est un moyen de réduction de la fraude et du tripatouillage du verdict des urnes. L’information diffusée sur le web et relayée par tous les journaux avec à l’appui, des extraits des procès verbaux signés par les représentants des différents acteurs (partis politiques et observateurs notamment) ne peuvent plus être modifiés, au risque d’une invalidation ou de la contestation populaire. Le web contribue ainsi à plus de transparence aussi bien dans l’organisation du vote que dans la publication des résultats.

Il convient de souligner, par ailleurs, qu’en Afrique de l’Ouest, la mise à contribution des TIC au service de l’Administration n’est pas seulement l’œuvre des États. En effet, la société civile intervient efficacement dans l’information, la formation et l’éducation citoyenne des populations. Aussi, cette société civile se dresse en véritable observateur et superviseur de la démocratie en mettant en place des mécanismes de surveillance, de supervision et de veille pour une plus grande transparence des élections en Afrique. À ce titre, la société civile propose aux populations des plateformes d’échange et de communication, une sorte d’observatoire de la démocratie africaine. De plus, les sites web de la société civile permettent de dénoncer, au besoin les dérives de l’État, de sensibiliser les populations en période électorale et de leur donner la parole afin qu’ils s’expriment sur les enjeux politiques de leur pays. C’est le cas du Forum civil sénégalais qui avait mis en place le site web [www.senelections.](http://www.election.sn)org lors des élections présidentielles de l’année 2007. Ce site constitue une véritable tribune d’expression citoyenne, mais au-delà, il publiait en temps réel les résultats provisoires des élections. Les différentes informations et communiqués postés par la société civile sont grandement relayés par la presse en ligne ce qui fait de l’Internet une caisse de résonance, capable d’alerter rapidement le monde entier sur ce qui se passe dans le moindre pays.

En somme, le web électoral se décline en Afrique de l’Ouest en trois fonctions majeures qui impactent sur la vie des citoyens. Il s’agit de l’information des citoyens, de leur consultation et de leur participation au débat public. La fonction délibérative du web électoral n’est pour l’instant pas une réalité en Afrique de l’Ouest en ce qu’elle permet aux citoyens de voter via l’Internet. Les raisons de cette absence du vote électronique sont certes infrastructurelles et techniques mais elles sont surtout historiques et culturelles.

**Les raisons de l’absence du vote électronique en Afrique de l’Ouest**

Les Africains ont connu la période des grands empires, l’esclavage puis la colonisation. Toutes ces époques étaient synonymes de privation de droits. Les populations africaines n’avaient donc pas la possibilité de s’exprimer individuellement. Elles avaient surtout l’habitude de se plier à la décision du chef qu’il soit politique, coutumier où religieux. Ce n’est alors qu’à la veille des indépendances dans les années 1950 que les populations africaines ont commencé « réellement » à exercer leur droit de voter, ce qui explique aujourd’hui, le caractère précieux du vote en Afrique. Aussi, les Africains sont attachés à l’action civique du vote et la présence physique dans le lieu où se déroule le scrutin.

Aujourd’hui encore, le centre de vote est un prolongement des espaces de rencontre et de palabre en Afrique. Il est pour l’Africain le lieu de commenter et de faire le bilan de la campagne de chaque candidat. C’est également, l’ultime moment pour « les marchands de consciences[[43]](#footnote-37) », de proposer, au nom d’un parti, des récompenses à tout électeur qui accepte de voter pour leur candidat ou leur parti. Il arrive bien souvent, que des africains se décident à voter pour un candidat à la dernière minute, dans le centre de vote, et parfois à l’intérieur du bureau, après avoir analysé les tendances (commentaires sur place) qui se dégagent sur les intentions de vote. Certains Africains n’hésitent pas à transgresser l’interdit de porter un tee-shirt à l’effigie d’un candidat ou tout autre signe qui matérialise leur appartenance à une formation politique. D’autres exhibent fièrement, après le vote, les bulletins des candidats pour lesquels ils n’ont pas voté. Cela pour prouver à leur camarade de parti et à leurs adversaires politiques qu’ils ont effectivement respecté leur intention de vote. Une telle pratique est formellement interdit par les codes électoraux mais même la présence de la police n’arrive pas à y mettre fin.

Nous avons constaté lors des élections présidentielles de l’année 2007 au Sénégal, que beaucoup de militants, ne rentrent pas chez eux après le vote. Ils passent la journée au centre de vote et y prennent leur déjeuner, une petite radio à l’oreille, écoutant les faits divers et tendances qui se dégagent. Par petits groupes, les informations transmises par la petite radio sont relayées de bouche à oreille. Chaque circonscription remportée par un parti est saluée par un cri de victoire de ses militants restés au lieu du vote. Certains électeurs préfèrent rentrer chez eux, pour revenir le soir à la fermeture du bureau, s’enquérir des résultats du centre. La proclamation des résultats est suivie par un tour d’honneur du parti vainqueur dont les militants, accompagnés de griots, tambours à la main, dansant et chantant des mélodies à la gloire du vainqueur, font le tour de la ville pour manifester leur joie au représentant local du parti et pour se congratuler. Le jour du vote est, pour ainsi dire, un jour de « fête populaire » en Afrique de l’Ouest.

L’autre raison qui explique l’absence du vote électronique est le fait que le web n’est pas accessible à toutes les populations du fait de la faiblesse de l’infrastructure mais également en raison du faible niveau d’instruction de certaines populations. Tous ces facteurs, expliquent le fait que les Africains, surtout ceux qui sont nés avant 1960[[44]](#footnote-38), auraient de notre point de vue, du mal à se conformer à un vote à distance via l’Internet. Le peuple africain n’est tout simplement pas encore culturellement préparé au vote électronique. Les populations jeunes sont par contre bien au fait des technologies et ils utilisent le web au même titre que celles des pays développés. Nous pouvons alors envisager l’introduction du vote électronique en Afrique dans quelques années. Cependant, des solutions alternatives peuvent être testées dès à présent.

Le concept de vote électronique regroupe, selon Laurence Monnoyer Smith (2003), « *des modalités de vote extrêmement différentes tant dans leur mode de saisie du bulletin de vote que dans leur aptitude à compter et à envoyer les résultats sur un serveur central*». Il apparait dans cette définition que plusieurs formules de vote électronique peuvent être envisagées et même expérimentées dans un proche avenir en Afrique. Il s’agit notamment des systèmes réunis sous le concept de « *Direct Recording Electronic machine (DRE)*  », machine à voter électroniques. « *Ces systèmes permettent d’enregistrer un vote en vue d’un décompte électronique ultérieur* ». Cette définition du vote électronique laisse supposer que certains dispositifs de vote électronique peuvent être expérimentés en Afrique de l’Ouest. Il s’agit notamment de :

### *- Le kiosque à voter*

En effet, un kiosque mobile ou statique, équipé d’un dispositif de vote peut être mis à disposition des populations pour leur permettre d’exprimer un vote. Ce système pourrait même être l’alternative qui aiderait les populations qui ont du mal à se déplacer le jour du vote (les malades, les personnes trop âgées, les handicapés moteur, etc.) à jouir de leur droit de vote. Ce même système peut être utilisé dans les nombreuses zones de conflit en Afrique où les populations éprouvent du mal à se déplacer pour accomplir un vote, de peur de tomber entre les mains de bandes armées. D’ailleurs, au Sénégal, l’expérience s’est réalisée avec les dispositifs de confection des passeports biométriques. Á l’occasion des grands rassemblements religieux, l’État du Sénégal déploie une petite unité mobile constituée d’un ordinateur portable, d’un appareil photo numérique, d’une imprimante et d’un dispositif permettant de prendre les empreintes digitales, le tout relié à une base de données permettant de recueillir les informations nécessaires à l’identification des individus. Les différentes informations recueillies sont consignées dans la base de données, puis transmises au serveur central de la Direction générale de la Sureté nationale (DGSN) qui se charge d’émettre des passeports biométriques. La transmission des données se fait parfois par l’Internet, comme c’est le cas entre le Commissariat de Police de la Médina et la Direction générale de la Sureté nationale (DGSN). Le même dispositif existe également dans les consulats du Sénégal à l’étranger. Les Sénégalais de l’étranger qui mettaient six mois à disposer de leur passeport peuvent désormais l’avoir en 48h ou deux semaines maximum, selon les autorités consulaires de Milan (Italie). Une fois toutes les données recueillies sur tous les Sénégalais, on pourra aisément imaginer un dispositif similaire pour faire voter les Sénégalais à distance.

### *- Le système à écran tactile  ou clavier*

Ce système pourrait être d’une grande aide aux personnes qui ne savent pas lire en français ou identifier les bulletins de vote à travers les couleurs d’un parti politique. Nous l’envisageons alors en appoint au système de vote classique. Il consiste à installer dans les bureaux de vote classiques un dispositif à écran tactile qui permet dans un premier temps d’identifier l’électeur à partir du fichier électoral et des données biométriques. Une fois l’électeur identifié, le système peut lui présenter les différentes photos des candidats avec leurs noms écrits dans les trois langues les plus parlées au pays[[45]](#footnote-39). L’électeur touchera alors du doigt le candidat de son choix et le vote sera directement enregistré dans un serveur central qui se chargera de faire le décompte final. Ainsi, les différents résultats des différents bureaux de vote pourront être triés par une simple recherche en indiquant le numéro du bureau de vote ou la circonscription, puis renvoyé dans les différents centres de vote par mailing automatique, pour la proclamation et l’affichage des résultats de chaque centre de vote. Une signature électronique de l’autorité administrative pourra être apposée sur chaque feuille affichée au entre de vote. Ces résultats peuvent également être directement mis en ligne pour permettre à chaque citoyen qui le souhaite de voir les résultats des bureaux qui l’intéressent.

Le même système peut être envisagé sous forme de terminal d’ordinateurs à la seule différence qu’à la place de l’écran tactile, les différents choix sont opérés sur un clavier par un agent de l’État, sous la surveillance des représentants des partis politiques engagés dans le processus électoral.

D’autres systèmes de vote électronique qui combinent plusieurs formes de vote à distance (mail, SMS, téléphone) sont déjà bien ancrés dans les habitudes. Il s’agit notamment des systèmes de vote par SMS ou par téléphone à travers un serveur vocal. Depuis quelques années, toutes les émissions de téléréalité proposent aux populations africaines la possibilité de choisir un candidat par SMS ou par téléphone. C’est ainsi que les concours de beauté attribuent comme dans le réel un numéro à chaque candidat inscrit au concours. Il suffit alors d’envoyer un SMS contenant le nom du concours, par exemple, « Miss » suivi du numéro du candidat de son choix. Pour le téléphone, il suffit de se laisser guider par la voix du serveur vocal et d’appuyer par la suite à la touche de l’appareil qui correspond au numéro du candidat choisi. Les différents votes exprimés par SMS ou par téléphone sont collectés dans un serveur et les résultats dépouillés, puis publiés en direct à la télévision en présence d’un huissier. Ce phénomène est accentué par le développement de la téléphonie mobile.

Le mail est, quant à lui, utilisé dans l’élection des membres d’un Comité directeur ou le bureau d’une association. C’était le cas lors de l’élection du Bureau de l’Association de la Société civile pour la Société de l’Information (Acsis Sénégal[[46]](#footnote-40)) qui est la branche sénégalaise d’ACSIS Africa.

Les différentes tentatives de mise à contribution des technologies du web au service d’un processus délibératif nous font croire en Afrique à l’heure de la lueur, le début de la matérialisation de l’espoir de voir l’Internet remplir enfin sa fonction délibérative. Il convient, cependant, de souligner que tous les systèmes de votes électroniques que nous avons évoqués ici doivent être essayés de manière graduelle. Ils peuvent être d’abords testés à une échelle locale (Conseil rural) ; départemental (conseil municipal) ; régional, parlementaire (Assemblée nationale, Sénat), avant d’être envisagés à une échelle nationale. Nous sommes alors convaincu que dans moins d’une décennie, le web électoral, partant, la démocratie électronique, se développeront davantage en Afrique de l’Ouest.

Il convient de retenir suite à ce panorama sur le web électoral en Afrique de l’Ouest que La démocratie est relativement jeune en Afrique et les Africains ne sont pas encore préparés au vote électronique. Malgré tout, ont peut déjà noter quelques impacts de l’e-gouvernance sur la vie des citoyens africains

***Les impacts de l’e-gouvernance sur la vie des citoyens africains***

À l’échelle régionale et nationale, l’e-gouvernance contribue à une meilleure efficacité dans le travail des administrations. Cette efficacité se traduit par la rapidité des procédures et la disponibilité de toute l’information sur les démarches administratives, sans compter le fait que la limitation du contact entre le citoyen et les agents de l’Administration diminue les risques de corruption. Aussi, les États africains sentent désormais la nécessité de communiquer et de rendre compte de leur gestion aux populations. Ainsi, les différents plans nationaux d’e-gouvernance impliquent la mise à disposition des populations des sites d’information et de communication sur l’action gouvernementale.

Au niveau local, l’administration électronique permet d’établir un meilleur dialogue entre les citoyens et les élus locaux. Dans certaines communes, les différents procès verbaux des conseils communaux sont publiés dans le site de la mairie et les populations sont ainsi informées des résolutions prises pour eux ou en leur nom. On note, par ailleurs, une plus grande visibilité des collectivités locales qui arrivent de plus en plus à développer des partenariats dans le cadre de la coopération décentralisée. Ces partenariat permettent souvent d’équiper les communes en infrastructures de qualité pouvant assoir une bonne gouvernance locale sou-tendue par les TIC. Il conviendrait, cependant, au-delà de l’information et de la consultation de mettre les TIC au service des agents administratifs, d’instaurer des systèmes de téléprocédure pour réduire le déplacement des populations au niveau des guichets administratifs.

Les sites des parlements constituent également des espaces de travail où on peut déposer tous les textes de loi devant être discutés par les élus. Cela permet à ses derniers de pouvoir télécharger les textes, de mieux s’en imprégner. Les parlementaires analphabètes et ceux qui ne savent pas encore utiliser un ordinateur peuvent se faire aider par des assistants parlementaires pour mieux défendre leur position lors des séances plénières. Il convient, cependant, d’instaurer en Afrique de l’Ouest une plus grande implication des populations au processus délibératif à travers des systèmes de consultation en ligne basés sur le model du web collaboratif (web 2.0) à l’image de ce qui se fait en France, en Suède et en Écosse avec le système d’e-Petitionner.

Au-delà de toutes les technologies dites du web, le foisonnement des radios communautaires et le développement de la téléphonie mobile contribuent grandement à la liberté d’expression en Afrique de l’Ouest. En effet, les radios communautaires et les radios privées proposent aux citoyens des émissions interactives qui leur permettent de s’exprimer en direct et d’interpeler leurs élus sur la gestion des collectivités locales. En période électorale, ces radios couvrent entièrement les campagnes électorales de tous les candidats pour permettre ainsi aux populations de juger les programmes politiques et de faire leur choix. Sans compter la diffusion en temps réel des résultats de tous les bureaux de vote. Ce qui limite les tentatives de fraude. La télévision joue aussi le même rôle mais elle est moins interactive que la radio. Aussi, certaines télévisons et radios nationales dépendent des pouvoirs en place et elles ne sont pas objectives dans le traitement de l’information. D’où un risque d’instrumentalisation des outils de l’e-gouvernance au profit du parti politique dominant. D’ailleurs, à chaque fois qu’il y’a un coup-d’état en Afrique de l’Ouest, le premier geste des putschistes est de prendre le contrôle des média de masse pour justifier leur acte auprès des populations et auprès de l’opinion publique internationale. La radio reste encore le premier outil d’information et de participation des populations au débat public en Afrique de l’Ouest[[47]](#footnote-41).

En somme, la gouvernance électronique représente un enjeu de taille pour la démocratie en Afrique de l’Ouest. Tous les états tentent de mettre en place une infrastructure et un cadre juridique propices à l’investissement et au développement des TIC. Aussi, des services d’information en ligne existent déjà dans tous les pays. La contribution de l’Internet à l’affirmation de la démocratie en Afrique de l’Ouest est alors une réalité même si elle reste encore timide. Elle se matérialise par quelques réalisations concrètes dans l’administration électronique mais aussi dans la conquête du pouvoir. Cependant, cette contribution de l’internet à l’e-démocratie n’est pas que l’œuvre des seuls états. Elle est aussi dans l’action de la société civile, celle des entreprises privées et des particuliers. Il convient aussi d’en étudier le rôle et la place des institutions documentaires, les bibliothèques hybrides notamment.

***IV - QUELLE CONTRIBUTION DES BIBLIOTHÈQUES HYBRIDES À L’E-GOUVERNANCE EN AFRIQUE DE L’OUEST***

Dans un discours intitulé « En relation avec le monde » prononcé le 23 juin 2005 à l’ouverture du Congrès annuel de l’American Library Association (ALA) à Chicago Barack Obama, alors Sénateur de l’Illinois déclarait : « Plus qu’un bâtiment qui renferme des livres et des données, la bibliothèque représente une fenêtre ouverte sur un monde plus grand, c’est l’endroit où nous découvrons toujours les grandes idées et les profonds concepts qui aident l’histoire américaine et l’histoire humaine à aller de l’avant. (…) Chaque fois que nous persuadons un enfant, n’importe quel enfant, à franchir le seuil, le seuil magique d’une bibliothèque, nous changeons sa vie pour toujours et pour le meilleur,». Le même auteur déclarait par ailleurs, dans un discours intitulé « En relation avec le monde », que c’est justement en raison de cette force des bibliothèques et de l’écrit que « depuis l’Antiquité, ceux qui veulent le pouvoir afin de contrôler l’esprit s’en prennent aux bibliothèques et aux livres. »

Quelques années après, ces discours d’Obama, se confirme davantage, notamment avec les bibliothèques hybrides, le fait que la bibliothèque n’est pas qu’un lieu de diffusion du savoir mais bien au-delà, elle façonne la conscience humaine. Que recouvre alors le concept de bibliothèque hybride et quel est le rôle de la bibliothèque et du bibliothécaire dans le processus de l’e-gouvernance en Afrique de l’Ouest ?

Prononcé pour la première fois en 1998[[48]](#footnote-42) par Chris Rusbridge dans un article du ***D-Lib Magazine*** intitulé "Toward the Hybrid Library", la bibliothèque hybride désigne une bibliothèque qui présente des fonds en partie accessibles physiquement dans ses locaux et une autre partie des ressources accessible en ligne. Ces ressources peuvent être des livres, des documents audiovisuels, un journal électronique, etc. Une telle définition montre que même dans les pays sous développés comme ceux de l’Afrique de l’Ouest, le développement des bibliothèques hybrides tend à devenir une réalité puisque pratiquement toutes les bibliothèques de recherche, les bibliothèques universitaires et les centres de documentation mettent en ligne une partie de leurs ressources, le plus souvent d’ailleurs à l’aide de logiciels libres (GENISIS WEB, SPIP, PMB, Greenstone ect.) Cette mise en ligne des ressources électronique à concerné, dans un premier temps, une liste de référence pour ensuite s’élargir a des Catalogues accessibles en ligne au public plus connus sous le nom d’OPAC (Online Public Access Catalog). Elle continue aujourd’hui par la mise en la disponibilité sur le web des ressources sous forme de bibliothèque électronique ou plus précisément de bibliothèque hybride puisque les institutions conservent encore les versions originales des ressources mises en ligne.

Nous soulignons déjà le fait que l’infrastructure de l’e-gouvernance contribue à l’amélioration des performances des bibliothèques hybrides. En effet, le retard dans la mise en place de bibliothèques hybrides en Afrique de l’Ouest trouve son explication à la fois dans la faible qualité de l’infrastructure mais aussi dans la faiblesse du niveau de formation de certains usagers qui n’ont pas la possibilité de trouver tout seul l’information dont ils ont besoin.

En Afrique de l’Ouest, la bibliothèque constitue aujourd’hui un lieu physique privilégié d’accès à l’Internet et aux différentes ressources du web. Aussi, le bibliothécaire africain est aujourd’hui devenu un médiateur de l’information à qui revient à la fois le rôle de trouver l’information pertinente en un moindre temps mais également celui de former les usagers à acquérir une autonomie dans l’accès au ressources du web. À titre d’exemple, lorsque l’Internet est arrivé au Sénégal dans la fin des années 90, la bibliothèque du Centre culturel français de Dakar fut l’une des premières institutions à initier gratuitement des jeunes sénégalais à l’Internet. Ainsi, en deux ans de formation, plus de 300 jeunes ont été initiés à la messagerie électronique et à la recherche documentaire en ligne. Pour la plupart de ces jeunes, cette formation fut un premier contact direct avec l’ordinateur. Quelques années après, certains de ces jeunes sont devenus des webmasters, des techniciens en montage vidéo, des ingénieurs ou chefs de projet informatique et même des bibliothécaires. Tout laisse croire que ce premier contact avec la machine a pu susciter chez eux une passion.

Aussi, au-delà de l’information qu’elle fournit, la bibliothèque constitue un lieu de construction ou des citoyens viennent prendre part à des conférences, des fora et autres débats sur les TIC et d’autres sujets qui préoccupent la société africaine. Ces rencontres participent de la formation d’un nouveau type de citoyens conscients des enjeux des TIC aussi bien pour leur formation scolaire et universitaire que pour leur construction sociale et citoyenne. Ces derniers n’ont aucun mal à évoluer dans ce qu’il est convenu d’appeler « l’espace public numérique » terreau d’expression de l’Administration et du dialogue social.

De plus, certaines initiatives comme les Système d’Information populaires[[49]](#footnote-43) (SIP) proposent à travers des bibliothèques virtuelles des savoirs locaux qui mettent en exergue les cultures africaines. Elles suscitent, ainsi, la curiosité et l’envie de découvrir chez des populations étrangères et autres chercheurs, américains et surtout afro-américains qui n’hésitent plus à venir en Afrique de l’Ouest pour étudier les savoirs locaux. C’est ainsi que la culture lébou[[50]](#footnote-44) présentée dans les sites web des SIP attirent en Afrique plusieurs jeunes chercheurs américains. C’est dire que les bibliothèques qu’elles soient classiques, virtuelles ou hybrides peuvent bien jouer un rôle dans le développement scientifique et humain des pays d’Afrique de l’Ouest.

Par ailleurs, l’Afrique souffre depuis quelques années de l’émigration de ses cadres, chercheurs et d’universitaires qui s’exilent vers l’Occident à la recherche d’un meilleur cadre de vie ou de meilleures conditions de travail. Les bibliothèques hybrides offrent désormais à ses chercheurs africains de la diaspora, un terreau d’expression où ils viennent publier les résultats de leurs recherches. Ces chercheurs sont également invités à animer des conférences publiques dans les bibliothèques. Ils publient des contributions en ligne et interviennent dans les formations à distance délivrées par les universités africaines telles que l’AVU[[51]](#footnote-45) et l’EBAD. Les Technologies de la gouvernance contribuent, en Afrique de l’Ouest, au retour des cerveaux qui passe par une meilleure gestion des connaissances. L’insuffisance des ressources humaines résidant en Afrique n’est plus réellement un handicap à l’accès au savoir. Il suffit juste de pouvoir convenablement manager les connaissances. Or, le « Knowledge management » relève essentiellement du domaine de l’information documentaire, donc des bibliothèques, qu’elles soient classiques, virtuelles ou hybrides.

La fracture numérique comme nous l’avons déjà vu relève également du déficit de contenus africains sur le web (3% du marché mondial). La bibliothèque hybride est donc un moyen de lutte contre la fracture numérique en ce sens qu’elle peut à la fois fournir des informations aux usagers, les former à la pratique de l’Internet tout en mettant à leur disposition l’outil d’accès au savoir qui permet de façonner leur citoyenneté. À ce titre, la déclaration de la conférence qui s’est tenue à Addis Abéba du 1e au 3 juillet 2009, dénommée Conférence on African Digital Libraries and Archives (ICADLA) stipule que « *les bibliothèques et les services d’archives sont le moyen d’accès à l’information et à la connaissance qui permet aux individus et aux communautés de prendre en charge leur vie et de jouer un grand rôle dans l’avenir du continent africain* ». La déclaration de l’ICADLA montre ainsi que les Africains sont conscients du rôle et de l’importance de la bibliothèque aussi bien pour la formation des esprits que pour le développement du contient noir. Elles contribuent notamment au rayonnement des savoirs locaux qui constituent l’histoire et l’identité d’un peuple.

Il conviendrait alors de multiplier les bibliothèques hybrides en Afrique de l’Ouest, de développer la formation continue des bibliothécaires, d’encourager le développement des savoirs locaux pour favoriser l’originalité et la disponibilité du contenu africain sur le web pour une contribution effective de l’Afrique à la « cyberculture » et à « l’intelligence collective » que constitue le web. Cela suppose alors une remise en question de la fonction du bibliothécaire. En effet, ce dernier est devenu à la fois un médiateur de l’information et un formateur des usagers. Il ne peut plus alors se contenter de traiter et de ranger des livres. Il doit aussi développer une expertise technique lui permettant de pouvoir trouver rapidement une information dans la grande masse que constitue le web, d’indexer des ressources du web à l’aide de métadonnées, de mettre en ligne des ressources et de former les usagers à la recherche documentaire sur tous les moteurs et annuaires en ligne. Le bibliothécaire doit aussi avoir une bonne cartographie des sites web susceptibles de fournir des informations pouvant intéresser ses usagers, de référencer des portails documentaires et bibliothèques électroniques, d’animer et de modérer des foras scientifiques. La bibliothèque hybride est donc pour le bibliothécaire africain, une réelle opportunité de se valoriser pour bénéficier de plus de reconnaissance et de considération.

Au-delà, l’avènement des bibliothèques numériques, le développement du web fait naitre de nouveaux métiers émergeants que doivent également s’approprier les bibliothécaires. Il s’agit notamment du métier de responsable de contenu web, de celui de web rechearcher, de chef de projet en numérisation, de cyber documentaliste, etc. Aujourd’hui, plus que jamais, doit se confirmer, contrairement à l’annonce de quelques cassandres ayant prédit la mort du livre, une revalorisation de la bibliothèque par le moyen des TIC.

### *Conclusion :*

Loin d’être un simple slogan ou juste un phénomène de mode, on assiste en Afrique de l’Ouest à une contribution des TIC au service de la gouvernance. Cette contribution se mesure, tout d’abord, par la modernisation des administrations, l’existence de services d’information administrative en ligne, la disponibilité de plateformes d’échange entre les citoyens et l’Administration. Les TIC permettent, ainsi, aux populations d’interagir avec leurs élus et de s’exprimer sur la situation politique et sociale de leur pays. Elles apportent, à ce titre, une réelle contribution à la participation citoyenne au débat public. Il ne s’agit plus pour l’État, les élus locaux et les personnages politiques de décider à la place des citoyens sans que ces derniers ne puissent être associés à la prise de décisions.

Par ailleurs, même si le vote électronique n’est pas encore pratiqué en Afrique de l’Ouest, les TIC sont mises à contribution dans les différentes phases du processus électoral, à savoir l’organisation matérielle des élections, l’information et la consultation des populations, la participation citoyenne au débat politique et la délibération. En effet, les TIC, offrent aux citoyens la possibilité d’accéder à toutes les informations nécessaires à la compréhension des enjeux démocratiques d’une élection. Le vote électronique ne peut, cependant, pas être envisagé dans le court terme en Afrique de l’Ouest. Il doit être graduellement testé à l’échelle locale avant de s’étendre au niveau national. Aussi, conviendra t-il de préparer culturellement et techniquement les citoyens africains au vote électronique en passant par des systèmes hybrides tels que les systèmes à écran tactile et les kiosques à voter.

Aussi, le développement des TIC et la formation des citoyens n’est pas que l’œuvre des états. D’autres acteurs tels que la société civile et les bibliothèques modernes contribuent grandement à la formation citoyenne des populations. De leur côté, les bibliothèques constituent désormais un lieu social où se construisent des citoyens capables de comprendre et d’évoluer dans une société de plus en plus numériquement gouvernée. On peut, aujourd’hui, affirmer que l’e-gouvernance participe à la formation citoyenne des populations de même qu’il leur permet de mieux comprendre les enjeux démocratiques des TIC en Afrique de l’Ouest.

Aussi bien le développement de la gouvernance électronique que celle des bibliothèques hybrides en Afrique ont souffert de l’infrastructure. Les états africains semblent tous avoir pris le pari de mettre les Tic au service de la gouvernance en mettant en place des mécanismes de réduction de la fracture numérique et ont peut, aujourd’hui, constater dans tous les pays africains la matérialisation concrète d’une administration électronique même si celle-ci est, pour l’instant, basée plus sur l’information et la sensibilisation des citoyen que sur la possibilité d’entreprendre des démarches administratives en ligne sous forme de « téléprocédure ».

***REFERENCES***

1. *PNUD (2002), Rapport sectoriel : élaboration d’une stratégie d’appui au développement de la gouvernance électronique au Burkina Faso, p.2* [↑](#endnote-ref-1)
2. Certains chercheurs tentent de faire une différence entre l’Administration électronique et la gouvernance électronique. Nous voulons dans le cadre de cette étude retenir sous le concept de gouvernance électronique toute interaction entre l’Administration et les citoyens qui utilisent les TIC. [↑](#footnote-ref-1)
3. [www.osiris.sn](http://www.osiris.sn) [↑](#footnote-ref-2)
4. Données tirées du site web du FSN, http://www.dsf-sn.org/cms/content/view/241/120/lang,fr/  
   dans un article intitulé « Un sommet pour connecter l’Afrique »  
    [↑](#footnote-ref-3)
5. Le cas s’est présenté au Sénégal avec une tentative de retirer une ‘’licence d’exploitation’’ à SENTEL second opérateur sur la téléphonie mobile. [↑](#footnote-ref-4)
6. NTAMBUE TSHIMBULU R. Forum de discussion AFRICA – NET, contribution du 28 février 2002  
    [↑](#footnote-ref-5)
7. New Partenership for African Development www.nepad.org  
    [↑](#footnote-ref-6)
8. Regional African Satellite Communications Organisation [www.rascom.org](http://www.rascom.org)  
    [↑](#footnote-ref-7)
9. Conférence de Dakar tenue en avril 2002, sur le Partenariat avec le Secteur privé pour le financement du NEPAD  
    [↑](#footnote-ref-8)
10. Discours du 18 juin2002 à l’Assemblée générale des Nations Unies sur le thème : Les Technologies de l’Information et de la Communication au service du développement [↑](#footnote-ref-9)
11. Le Concept de la solidarité numérique est lancé à partir de la ville de Genève qui a abrité la première phase du SMSI

    [↑](#footnote-ref-10)
12. D’après le site web du FSN <http://www.dsf-fsn.org> [↑](#footnote-ref-11)
13. Les fiches qui résument ces projets sont disponibles dans le site du FSN à l’adresse http://www.dsf-fsn.org/cms/content/view/43/77/lang,fr/  
     [↑](#footnote-ref-12)
14. Par le site web de RASCOM : http://www.rascom.org consulté le 08 janvier 2008 [↑](#footnote-ref-13)
15. *Corbineau B., Loiseau G., Wojcik S., 2002, «  L’Invariance de la démocratie électronique municipale », in Jauréguiberry F., Proulx S., (dir.), Internet, nouvel espace citoyen ?  Paris : L’Harmattan, p. 81-108.* [↑](#endnote-ref-2)
16. Le Sénégal a instauré en décembre 2007 un système de passeport numérisé qui a à la fois donné plus de sécurité dans l’archivage des données mais également un raccourcissement des délais de délivrance du passeport, qui est passé de 45 jours à une semaine et parfois deux journées.   
     [↑](#footnote-ref-14)
17. *United Nations - UNDESA (Department of Economic and Social Affairs (2008)), UN E-government survey 2008 : From E-government to connected governence, New york, Nations unies, 246 p., consulté le 25 février 2008 à l’adresse http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/un/unpan028607.pdf* [↑](#endnote-ref-3)
18. En Egypte, par exemple, le site web http://www.nazaha-eg.net mis en place par le journaliste Ibrahim Hany constitue aujourd’hui un véritable observatoire de la transparence. Il est d’ailleurs utilisé par des citoyens de tous les pays du Moyen Orient qui viennent dénoncer des pratiques corruptives observées dans leurs pays. Ce site est d’ailleurs sélectionné par PoliticsOnline parmi le Top 10 de ceux qui contribuent à changer le monde de la politique et de l'Internet.   
     [↑](#footnote-ref-15)
19. Nous devons préciser ici que la liste des pratiques que nous proposons n’est pas exhaustive.  
     [↑](#footnote-ref-16)
20. Du nom de l’organisme chargé de gérer l’Intranet gouvernemental au Cap-Vert : http://www.nosi.cv/ [↑](#footnote-ref-17)
21. *Lessourd Michel, Sylla Cheikhou Issa (2004), NTIC, mondialisation et développement en République du Cap -Vert - in Cheneau-Loquay Annie, dir. Mondialisation et technologies de la communication en Afrique, Paris : Karthala : MSHA. pp.77-102*

    [↑](#endnote-ref-4)
22. http://www.minfin.cv [↑](#footnote-ref-18)
23. D’après un article de Barthélémy Kouamé, in Fraternité Matin du 6 février 2008 [↑](#footnote-ref-19)
24. Idem [↑](#footnote-ref-20)
25. http://www.ftpiicd.org/iconnect/ICT4D\_Governance/FR\_Governance\_ML.pdf, consulté le 20 juin 2006.  
     [↑](#footnote-ref-21)
26. AGETIC : Crée par la **Loi N° 05- 002 du 10 janvier 2005** [↑](#footnote-ref-22)
27. D’après le site de l’AGETIC www.agetic.gov;ml consulté le 23 février 2008  
     [↑](#footnote-ref-23)
28. Gaoussou Drabo, Ministre malien de la Communication et des Nouvelles Technologies in, Le Républicain, 19 avril 2006. [↑](#footnote-ref-24)
29. D’après le site officiel du gouvernement béninois www.gouv.bj consulté le 25 août 2009 [↑](#footnote-ref-25)
30. *Rapport sur le Programme de Mise en Œuvre du PLAN NICI du Niger, préparé par le HC/NTIC**52 p.* [↑](#endnote-ref-5)
31. Abdoulaye Ndiaye, Expert TIC du PNUD et de la CEA, auteur du rapport sur le Programme NICI. [↑](#footnote-ref-26)
32. *Voir article de Jean-Claude ABALO http://mediatic.panos-ao.org/article.php3?id\_article=59 consulté le 27 février 2008* [↑](#footnote-ref-27)
33. [www.diastode.org](http://www.diastode.org)  
     [↑](#footnote-ref-28)
34. Jeune Afrique n°2359, du 26 mars au 1er avril 2006, p.64 [↑](#footnote-ref-29)
35. Voir le site web des femmes mauritaniennes [www.maurifemme.mr](http://www.maurifemme.mr)  
     [↑](#footnote-ref-30)
36. www.adie.sn  
     [↑](#footnote-ref-31)
37. Gaïndé : Gestion automatisée de l’Information douanière et des Échanges ; par ailleurs, Gaïndé, veut dire lion en langue wolof et le lion est l’emblème du Sénégal.  
     [↑](#footnote-ref-32)
38. www.gainde2000.sn  
     [↑](#footnote-ref-33)
39. *Moustapha Mbengue (2009) Contribution de l’Internet à l’affirmation de la démocratie en Afrique noire francophone : thèse de doctorat en Science de l’Information et de la Communication soutenue à l’université de Paris 8vincennes St Denis, 330p.*

    *viii The invisible library : Paradox of the global Information Infrastructure,”Library Trends “ Spring 2003 pp.653-673*

    *ix Digital libraries, Edward A. Fox and Gary Marchionini, Guest Editors, communications of the ACM Vol 44 n°5 May 2001, pp.31-32*

    *x What is the Hybrid Library ?, Charles Openheim and Daniel Smithson, Journal of Information Sciences, 25 (2) 1999, pp.97-112*

    xi Ndiaye, Malick, l’Administration électronique au service du Citoyen au Sénégal, Colloque international - l’Administration électronique au service des citoyens, 21-22 janvier 2002 – SENAT - FRANCE

    *xii Bernard Eric, Quelle insertion de l’Afrique de l’Ouest dans la toile mondiale in Cheneau Loquay Annie (dir.), Mondialisation et technologie de la communication en Afrique, Paris :*

    *Karthala, 2004, pp. 41-71*

    *xiii Besson, Eric, La République numérique : essai, Paris, Grasset, 2008*

    *xiv Chatillon G. et du Marais B. (dir.), L’Administration électronique au service des citoyens,*

    *Editions Bruylant, 2003.* [↑](#endnote-ref-6)
40. Ce système est, pour l’instant, seulement utilisé par les agents du Ministère de la Justice, notamment le Tribunal départemental de Pikine qui sert de site pilote. Il n’est donc pas, pour l’instant, accessible au public. [↑](#footnote-ref-34)
41. ERP veut dire en anglais Entreprise Ressource Planning ou Progiciel de Gestion intégrée en français, un progiciel de gestion intégré basé sur la plateforme Zope/Python, full-web. Voir : www.erp5.org [↑](#footnote-ref-35)
42. Le fichier électoral sénégalais est accessible à l’adresse [www.elections.sn](http://www.elections.sn)  
     [↑](#footnote-ref-36)
43. Ceux que nous appelons ici marchands de conscience sont des responsables politiques ou leurs représentants. Ces derniers sont au service d’un parti politique et toutes les voix qu’ils récoltent font gagner leur parti dans la circonscription politique qu’ils dirigent, ce qui est pour eux un atout de taille au moment de la répartition des postes de responsabilité en cas de victoire. [↑](#footnote-ref-37)
44. Année de l’indépendance de plusieurs pays d’Afrique de l’Ouest [↑](#footnote-ref-38)
45. La spécificité des pays africains est qu’on y parle plusieurs dialectes en plus de la langue officielle. Rien qu’en Afrique de l’Ouest on compte 1200 langues locales.  
     [↑](#footnote-ref-39)
46. http:// www.acsis.sn : Acsis Sénégal est la coordination nationale de l'Association de la  Société civile africaine pour la  Société de l'Information (http://www.acsis-africa.org/) [↑](#footnote-ref-40)
47. Cf. Moustapha Mbengue (2009)  
     [↑](#footnote-ref-41)
48. Chris Rusbridge est reconnu comme étant le père du concept de la bibliothèque hybride, Cependant, un article de Charles Oppenheim et Daniel Smithson « what is the hybrid library ? », affirme que le terme a été prononcé pour la première fois par Sutton en 1996 [↑](#footnote-ref-42)
49. [http://www.sipsenegal.org/](http://www.sip.sn)  
     [↑](#footnote-ref-43)
50. Lébou : ethnie du Sénégal, les lébous sont les premiers habitants de la région de Dakar  
     [↑](#footnote-ref-44)
51. AVU : African Virtual University [↑](#footnote-ref-45)